068-226800019-20140516-0000013186-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi: 19/05/2014

Réception par le Prefet : 19/05/2014

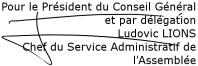
Publication: 23/05/2014

et par délégation Ludovic LIONS



Extrait des délibérations

de la Commission Permanente



N° CP-2014-5-2-3

Séance du vendredi 16 mai 2014

AIDES EN FAVEUR DES MEUBLES DE TOURISME ET CHAMBRES D'HÔTES

La Commission Permanente du Conseil Général,

- l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n°CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU la délibération n° CG-2014-2-2-2 du 13 mars 2014 relative au Budget Primitif pour les interventions du Département en faveur du Tourisme,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- attribue quatre subventions au titre du dispositif en faveur des meublés de tourisme et chambres d'hôtes, selon le tableau joint en annexe, pour un montant total de 29 352 €;
- décide de prélever les crédits correspondants sur le programme F241, chapitre 204, fonction 94, nature 20422, du budget départemental.

LE PRESIDENT Pour le Président du Conseil Général du Haut-Rhin et par délégation, le 1er Vice-Président

Rémy WITH

Adopté voix contre abstentions Service du Développement Economique, de l'Enseignement Supérieur et du Tourisme

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE DU 16 MAI 2014

Hébergements – Meublés de tourisme et chambres d'hôtes PROGRAMME 2014

Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant subventionnable retenu	Taux	Montant de la subvention	Label	Nombre d'équipements
M. et Mme SCHNEIDER Francis Modernisation d'un meublé de tourisme à MUNSTER	6 762 €	20 %	1 352 €	Gîtes de France	1
HEB04237					
M. et Mme SCHLIER Christophe Création d'un meublé de tourisme à HEIMERSDORF	35 000 € (plafond)	20 %	7 000 € (plafond)	Gîtes de France	1
HEB04238					
M. et Mme MESSA Robert Création d'un meublé de tourisme à METZERAL HEB04240	35 000 € (plafond)	20 %	7 000 € (plafond)	Gîtes de France	1
M. et Mme KNOPF Manuel Création de 2 meublés de tourisme au BONHOMME	70 000 € (plafond)	20 %	14 000 € (plafond)	Clévacances	2
HEB04239					
Total	146 762 €		29 352 €		5

Ces dossiers ne font pas l'objet d'autres financements de la part des collectivités territoriales.